LA FORIE BULLETIN MUNICIPAL

FEVRIER 2020

En 2020, les projets d'investissements en cours vont être finalisés.

Ce sera donc une année riche en réalisations indispensables à la collectivités, numérotation des voies communales travaux au captage et à la salle des fêtes.

ien à vous

Le Maire Alain Chantelauze

L'ANNEE 2019 EN BREF

Pont de La Boissonnie :

Le pont a été terminé au mois de mars. Un accident a eu lieu le 17 décembre. La rambarde en aval a été fortement abîmée.

Une expertise a été mandatée afin de contrôler la structure béton et la membrane d'étanchéité pour évaluer le préjudice.









Ecole:

- . En avril, Louna Despres a remplacé Anne Petit au poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles ATSEM. C'est un emploi PEC parcours emploi compétence.
- . Les enfants devraient partir en classe de neige en février 2021.

Dénominations et numérotations des voies communales :

La commune a signé un partenariat avec La Poste fin 2018. Après plusieurs contacts, le projet d'adressage final de la Poste devrait être présenté bientôt à la commune pour validation.

Réseau d'eau potable:

Les équilibreurs des casses-pression du château d'eau, de La Brousse et des Bâtisses existants depuis l'origine du réseau étaient vétustes, ils ont donc été changés par du matériel de qualité pour la somme de 14 190 euros TTC.

Captage des Gouttes Chevaleyre:

Les travaux proposés (clôture, entretien de la carte) suite à l'arrêté de déclaration d'utilité publique DUP de novembre 2018 autorisant la vente de 20 000 mètres cubes d'eau par an seront réalisés dès que les demandes de subventions seront acceptées.

Divers:

- . Des travaux d'assainissement sont prévus sur le réseau de La Pingoule pour un total de 11 957,38 € TTC.
- . Des subventions DETR et FIC ont été demandées pour refaire l'enrobé entre le pont des Rodaries et La Boule en 2020.

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux. FIC : fonds d'intervention communal (Conseil Départemental).

. La procédure de constat d'abandon de dix neuf tombes est arrivée à son terme. Le relevage des dites concessions va pouvoir être effectué.

Bâtiments communaux:

Les fenêtres du logement au 2°étage au-dessus de la mairie ont été changées pour du double vitrage en vue d'une nouvelle location.

Cuisine de la salle des fêtes :

Les demandes de subventions (DETR, FIC et Conseil Régional) en vue de l'agrandissement, la mise aux normes et le remplacement des équipements de la cuisine et des toilettes de la salle des fêtes ont été acceptées. Le montant des subventions est de 85 648 € HT. Il restera donc à la charge de la commune 47 531,24 € HT. Suite aux appels d'offres, le marché a été attribué à l'entreprise Perreti, le début des travaux est prévu durant les vacances de février 2020. La mise aux normes favorisera en priorité l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant.

INFOS

<u>DGF</u>: La dotation globale de fonctionnement est sensée constituer la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. A La Forie, elle se montait en 2014 à 22 158 €, elle a diminué d'année en année jusqu'à 802 € en 2019, soit une diminution de plus de 96%...

<u>Compteurs d'eau</u>: Les relevés ont lieu en début d'année civile afin d'être en cohérence avec les relevés effectués au château d'eau et les déclarations à l'agence de bassin.

<u>Transport</u>: Le transport d'usagers étant de la compétence de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert, un service de covoiturage se met en place, il sera ouvert à tous pour de courts trajets soit par le biais d'un centre d'appels téléphoniques 0806 110 444 soit par internet <u>www.atchoum.eu</u> Le coût pour l'usager sera abordable et pourra être réglé par CB ou par ticket acheté au centre d'action sociale CIAS qui pourra fournir tout renseignement.

<u>Créateur ou repreneur d'entreprise</u>: Initiative Thiers Ambert est un réseau qui peut vous accompagner dans vos démarches www.initiativethiersambert.fr

<u>MSAP</u>: Plusieurs Maisons de Services Au Public ont ouvert leurs portes à Cunlhat, Fournols, Arlanc, Olliergues et Viverols. Elles peuvent aider tout un chacun pour tout problème administratif.

<u>Finances publiques</u>: La Direction départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme vous accueille sur RDV pris sur impots.gouv.fr

<u>Radio</u>: Le réémetteur de Montgolfier utilisé il y a quelques années pour la diffusion télévisuelle va reprendre du service pour une radio livradoise.



En cette période de transition écologique chacun doit faire des efforts. Prenez de bonnes résolutions.

Les déchets volumineux ou dangereux sont à amener en déchetterie.

Les ordures ménagères non recyclables doivent être dans des sacs déposés dans les containers verts.

Le papier, le carton, les journaux, les magazines, les briques alimentaires, les cannettes, les barquettes non souillées, les boites de conserve, les aérosols vides, les bouteilles en plastique doivent être déposés dans les bacs jaunes ou dans des sacs jaunes le jour du ramassage.

Les bouteilles, bocaux et pots en verre sont à déposer dans les containers à verre.

Privilégiez le compostage pour vos déchets verts ou amenez-les au point vert de La Forie réservé aux particuliers.

